

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 7 Germinal.

( Ere vulgaire )

Vendredi 27 Mars 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 11 mars.*

Les lettres de Wesel, du 5, portent qu'il y est déjà arrivé plusieurs régimens prussiens, & que l'on a abattu les arbres autour de la place. Elles ajoutent qu'un corps considérable de l'armée du général Clairfait, aux ordres du général d'Alvinzi, restera sur le Bas-Rhin & formera l'aile gauche de la grande armée qui doit opérer en Westphalie, & dont l'armée prussienne formera le centre, & les Anglois, Hessois, Hanovriens, Brunswickois, &c. formeront l'aile droite.

Suivant d'autres avis, le corps du général Alvinzi sera remplacé par celui aux ordres du prince héréditaire de Hohenlohe.

Le prince Ernest de Mecklenbourg va prendre le commandement des troupes alliées sur le Bas-Rhin. Ce prince doit établir au premier jour son quartier-général à Oldembourg.

Dans la plupart des cercles d'Empire, on recrute avec activité pour le quintuple contingent. On porte à quatre-vingt mille hommes l'effectif actuel de l'armée d'Empire, non compris les armées autrichiennes & prussiennes.

On présume que le roi de Prusse commandera en personne l'armée de Westphalie; car on a reçu à Anspach l'ordre d'y envoyer les équipages de campagne de sa majesté.

On mande de Brème, en date du 2 mars, qu'une estafette y a apporté la nouvelle que les Anglois, qui avoient déjà beaucoup souffert dans l'attaque du 26 février à Windchotten, essayèrent le 28 une nouvelle attaque qui fut encore plus meurtrière que la précédente; deux généraux Anglois ont été, dit-on, faits prisonniers. Les François se perdoient en force dans l'Ost-Frise, & les Anglois se rapprochoient de Munster, pour s'appuyer aux troupes alliées qui sont établies sur la rive droite de l'Embs Heureuse-

ment pour les alliés, l'armée prussienne se porte à grandes journées vers la Westphalie, où les premières colonnes doivent être rendues en ce moment; sans cela il eût été à craindre que les François profitant de leur supériorité, n'eussent fait de très-rapides progrès sur les côtes du Nord.

*De Manheim, le 12 mars.*

Les Prussiens sont maintenant en pleine marche pour la Westphalie; & demain le feld-maréchal de Moellendorff part lui-même pour Cassel, où il se rend à la suite de son armée.

La halte que ces troupes firent dernièrement près de Limbourg, avoit été occasionnée par quelques difficultés qui s'étoient élevées en Westphalie au sujet de leur passage & de leur entretien.

L'on dit que le corps du prince de Hohenlohe s'attend à aller se réunir à l'armée du maréchal Moellendorff.

Le 27 du mois dernier, le landgrave de Cassel est allé à Berlin.

Tous les avis venus de Mayence assurent que les François ont cessé d'agir offensivement, & ne donnent des soins qu'aux retranchemens derrière lesquels ils veulent se tenir. Ils font à-peu-près la même chose sur d'autres points le long du Rhin, sur-tout vis-à-vis de Neuwied, où ils élevent des batteries.

( *Extrait des gazettes allemandes.* )

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 24 février.*

Suivant un état de la marine hollandaise, elle consiste en 9 vaisseaux de 74 canons; 25 vaisseaux de 64; 9 vaisseaux de 56 & 54; 47 de 44, 40, 36, 24, 18 ou 16; & 26 bâtimens de 12 & au-dessous. — Total 116 bâtimens de toute grandeur. Mais il faut en déduire des

présent, 2 vaisseaux de 64, une frégate de 36, & deux cutters, qui sont retenus à Plymouth, avec 69 bâtimens de commerce, dont 7 venant des Indes orientales : & l'on mande de Corck, qu'on vient d'amener en ce port un vaisseau de Batavia, d'une valeur d'un million de liv. sterling. Enfin on calcule que les bâtimens hollandais qui se trouvent maintenant sur la Tamise, sont d'une valeur de 12 millions sterling.

Les anglais occupent encore le Port-au-Prince & d'autres cantons à Saint-Domingue ; mais on craint que les français ne parviennent à les en expulser. Des lettres de la Jamaïque, disent qu'on n'y est pas sans inquiétude sur les suites que pourroit avoir pour cette isle l'expulsion des troupes britanniques de Saint-Domingue. On craint que les negres de la Jamaïque ne viennent à se livrer à d'extrêmes désordres si les français faisoient quelque tentative contre cette isle.

Le gouvernement vient de mettre un embargo sur les navires marchands anglais qui se trouvent dans nos ports. Il s'agit d'une levée de 30 mille matelots.

MM. de Curt & de Lambert, députés des isles conquises du vent, ont eu l'honneur, jeudi dernier, de baiser la main du roi & de la reine, & de faire leurs remerciemens à leurs majestés, le premier, pour la place de député du conseil souverain de la Martinique, à laquelle il a été nommé par le roi ; & le second, pour celle de président du conseil-supérieur du Port-au-Prince.

L'ordre qui met l'embargo sur les vaisseaux hollandais actuellement dans les ports d'Angleterre, a été suivi d'un autre ainsi conçu :

« Il est ordonné à tous les commandans de nos vaisseaux de guerre, & tous corsaires qui ont ou auront des lettres de marque contre la France, d'amener dans les ports de ce royaume tous les bâtimens hollandais chargés pour les ports de la Hollande, ou venant des mêmes ports, pour être détenus provisoirement avec leurs cargaisons comme propriété hollandaise.

» Ces cargaisons ou partie d'icelles, ou leur valeur équivalente, trouvées à bord desdits bâtimens, seront restituées sans aucun délai aux propriétaires sujets des puissances alliées ou neutres.

» Ils ameneront aussi dans les ports de ce royaume tous les bâtimens qu'ils rencontreront chargés de munitions navales & militaires, & destinés pour aucun des ports de Hollande, quelle que soit la nation à laquelle ils appartiendroient. Lesdites cargaisons seront détenues provisoirement ; mais une pleine indemnité sera accordée par notre gouvernement, soit aux propriétaires & maîtres de ces bâtimens amenés en conséquence de cet ordre, soit aux propriétaires desdites cargaisons détenues, pourvu qu'ils soient sujets des puissances alliées ou neutres ».

La suspension de l'*habeas corpus* a été continuée ; les subsides & les emprunts accordés par le parlement, & toutes les motions de l'opposition, rejetées. On fait dans tous les ports d'Angleterre d'immenses préparatifs pour augmenter l'armée navale ; on embarque des troupes pour les deux Indes.

Dans la séance des communes d'hier, M. Pitt proposa le budget. Les subsides pour l'année montent à 27,045,584 liv. sterl. : les moyens d'y fournir, y compris l'emprunt de 18 millions, sont de 27,145,000 liv. sterl. Les nouvelles taxes montent à 1,645,000 liv. sterl.

## H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 27 février.

On apprend de Leuwarden, que le 19 les membres des états de la Frise furent démis par un comité révolutionnaire qui s'étoit établi dans cette province. Le citoyen H. Borginck étoit à la tête de la députation qui alla dissoudre les états ; il leur tint un discours dans lequel après les avoir qualifiés de *nobles & puissans seigneurs* ; & leur avoir déclaré que ces titres seroient désormais remplacés par celui de *citoyens* ; il leur signifia qu'ils n'avoient point la confiance des Frisons, qu'ils étoient déchus & déposés de leurs postes, & exemptés du serment qu'ils avoient prêté, *mais non de votre responsabilité*, ajouta-t-il ; à quelle fin on exige bien expressément de vous de rester présens dans ce pays parmi vos concitoyens.

Les états-généraux reçoivent journellement de nouveaux membres des provinces d'Utrecht, de Groningue, de Gueldre, d'Ower-Yssel & de Hollande : la majorité y est aujourd'hui bien décidée pour la révolution : les députés de Zélande & de Frise, qui n'ont pas encore été remplacés, forment la minorité & montrent beaucoup de fermeté à soutenir leurs opinions.

P. Paulus, président des états de Hollande à la Haye, a été continué le 24 dans cette dignité pour encore quinze jours ; mais il n'a accepté que sous la condition expresse que l'assemblée s'engageât à faire un autre choix lorsque ces quinze jours seroient expirés.

## B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 1<sup>er</sup> germinal, (21 mars, v. st.)

Tandis que les troupes prussiennes sont en mouvement pour se rendre dans la Westphalie & sur le Bas-Rhin, & que déjà même elles sont pour la plupart arrivées à leur destination, toute l'armée autrichienne, commandée par le général Clairfayt, continue à se concerter sur le Haut-Rhin, & l'on remarque sur-tout que la majeure partie de ses forces se réunit entre Coblenz & Mayence. Il paroît positif que le projet des coalisés est de passer le Rhin dans ces deux endroits, où ils peuvent le faire avec plus de facilité qu'ailleurs, pour se porter ensuite au secours de Luxembourg. La forteresse d'Erenbreistein doit être regardée comme la citadelle de Coblenz : par sa situation elle domine cette ville & peut la réduire en cendres quand elle le juge à propos. C'est entre cette forteresse & Vallendar que les Autrichiens rassemblent une énorme quantité de matériaux destinés, à ce que l'on croit, à la confection d'un pont de bateaux. Quelques émigrés arrivés nouvellement de la rive droite du Rhin, qui ont donné ces renseignemens, ajoutent que l'on croit généralement à l'armée autrichienne, que la campagne s'ouvrira le premier d'avril.

Une partie de l'armée hollandaise va venir prendre des garnisons dans la Belgique, où elle relevera les troupes républicaines qui s'y trouvent, lesquelles se rendront aux armées du Nord & de Sambre & Meuse. Quelques corps hollandais sont déjà dans les environs d'Anvers & à Liège en Brabant, où ils font le service conjointement avec les français.

Le comité de salut public de la convention nationale aussi juste & humain que celui du 9 thermidor étoit autre & barbare, informé que le tribunal criminel de Bruxelles

condamnoit légèrement des citoyens à des détentions & des amendes illimitées pour des délits pour lesquels les tribunaux révolutionnaires, en France, ne prononçoient aucunes peines, s'est empressé d'ordonner l'établissement des jurés, afin de faire jouir la Belgique des bienfaits des loix nouvelles. Cette nouvelle marque de justice fait bénir ici vos législateurs, tandis qu'une certaine classe d'hommes de sang frémit de voir leur rage cruelle enchaînée par des loix bienfaisantes.

## FRANCE.

### DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

*De Nice, le 20 ventôse.*

L'escadre de Toulon a mis à la voile le 10, & le bruit qui avoit couru de sa rentrée est contrové. Elle est composée de 15 vaisseaux de ligne & 12 frégates. Le but de l'expédition n'est plus un mystère; il est question d'une descente en Corse. Les seizeième & soixante-dixième demi-brigades d'infanterie, composées presque entièrement de Corses, ont été débarquées, & ces deux corps sont arrivés à Nice.

Les vaisseaux de transport, chargés de douze mille hommes de débarquement, sont encore à l'ancre dans la rade; ils seront escortés par trois frégates & deux bricks. Ces forces sont plus que suffisantes pour réduire la Corse, où les Anglois sont en petit nombre & vus de mauvais œil.

*De Paris, le 7 germinal.*

On mande de Brest, qu'on travaille avec la plus grande activité, dans ce port, à l'armement des vaisseaux & frégates qui doivent partir pour l'Inde & pour Saint-Domingue. La division de l'Inde, commandée par le contre-amiral Kerguelen, sera composée de trois vaisseaux de 74 canons, *le Redoutable, les Droits de l'Homme & le Wattigni*, avec quelques frégates. Celle de Saint-Domingue sera de quatre vaisseaux de ligne & quelques bâtimens légers.

Les terroristes des rues n'ont rien négligé pour manipuler une sorte d'insurrection parmi le peuple; leur but étoit visiblement d'éloigner la discussion relative aux prévenus, par une diversion, sur le succès de laquelle ils comptoient. Tous les moyens leur ont semblé bons pour cela; exagérations sur la rareté des subsistances, projets d'armer les ouvriers contre la jeunesse, discours & propos séditieux dans les groupes, menaces verbales autour de la convention; mais leurs moyens ont été déjoués par le zèle que les bons citoyens & la garde nationale ont déployé pour défendre la cause de la liberté confiée aux soins de la convention nationale. La convention a jugé convenable dans ce paroxysme général des malveillans, de rendre une loi répressive de tous les attentats possibles dont ces malveillans la menacent. Eh bien, les terroristes ont trouvé dans cette loi même, une arme dont ils ont essayé de faire usage, pour aliéner de la convention l'affection publique. Vingt d'entr'eux ont parcouru les faubourgs Antoine & Marceau, pour y répandre que la convention étoit à la veille de quitter Paris pour se retirer à Châlons-sur-Marne; ces imposteurs ont été arrêtés, & le calme a reparu.

Cependant toute espérance n'est pas détruite pour les suppôts de la tyrannie de Robespierre, depuis qu'ils ont vu que la cause des prévenus que la convention avoit circonscrite à quatre représentans, avoit été étendue à presque tous ceux qui ont eu part au gouvernement d'alors, & que ces représentans demandoient eux-mêmes à faire cause commune avec les prévenus.

S'il est de toute justice que toutes les formes protectrices de la liberté, de la sûreté des personnes soit observée dans la discussion relative à leur affaire, il n'est pas moins fâcheux de voir cette agglomération spontanée d'autres membres du gouvernement à leur cause, sur-tout après que la convention a reconnu qu'il y avoit eu oppression sur le peuple & sur elle-même pendant la durée de la tyrannie de Robespierre. Cambon n'avoit donc pas tort de dire dans une des dernières séances: on veut nous faire notre procès à tous & nous accuser d'avoir en commun exercé la tyrannie.

Quoi qu'il en soit, ces débats ont le double inconvénient de retarder la défense des prévenus, & de fournir un grand texte aux vociférations des malveillans qui ne perdent pas une seule occasion d'affaiblir l'affection du peuple envers la convention.

Si les malveillans & les terroristes sont verbeux & diffus dans leurs discours & dans leurs écrits, c'est qu'ils sentent le besoin qu'ils ont de lutter contre la raison & la justice. Les bons & honnêtes citoyens, au contraire, exposent franchement & en peu de mots leurs principes & leurs sentimens. Voici un exemple du laconisme civique; nous le trouvons dans l'éloquente adresse du citoyen Jean Thirion, ouvrier de la manufacture des glaces du fauxbourg Antoine, à ses concitoyens.

« Que veut l'ami des rois & du système de terreur ?

» Sauver les grands coupables, continuer la guerre, consumer la famine, perdre entièrement le crédit public & réduire le peuple au désespoir.

» Que veut le républicain ?

» Faire la paix, épargner le sang de nos défenseurs, ramener l'abondance, rétablir le crédit public, & fonder le bonheur du peuple sur la justice & l'humanité.

» Je ne suis qu'un pauvre ouvrier; mais je sais bien que si j'ai peu de pain, j'en aurai moins si j'excite au désordre & au pillage ».

On a remarqué que les vociférateurs des rues, payés pour crier à la faim, avoient employé leurs salaires à se garantir vigoureusement de la soif, puisque la plupart d'entre eux étoient ivres. Ce sont ces scélérats qui vont prêcher de groupe en groupe, de quartier en quartier, que la rareté du pain sera de jour en jour plus grande, & qu'ils excitent ainsi la défiance sur les mesures du gouvernement pour entretenir dans cette immense commune le pain plus abondant, & infiniment moins cher qu'il n'est dans toutes les autres.

### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

*Séance du 6 germinal.*

Vu la déclaration du jury, portant qu'il n'est pas constant qu'il a été employé dans le département du Nord des manœuvres tendantes à exciter des troubles dans plusieurs communes, notamment dans celles de Lille, Douay, Bergues, &c. & à y introduire la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres.

Le tribunal a acquitté & mis en liberté Simon Dufresse, général de brigade à l'armée des côtes de Brest.

*Suite de la séance du 5 germinal.*

Le rapporteur lit le premier chef d'accusation : il consiste en ce que les prévenus ont couvert la France de prisons, & en ont ouvert 30 dans la seule commune de Paris.

Barrere répond que les mesures contre les gens suspects ont été demandées par les députés des assemblées primaires, nécessitées par la circonstance où se trouvoit la république, & approuvées par la convention.

Dans le second chef, on accuse les prévenus d'avoir donné une coupable extension à la loi du 17 septembre.

Collot répond à ce qui le regarde ; il dit d'abord, que s'il a signé seul un mandat d'arrêt contre la femme Lambert & le jeune homme qui logeoit avec elle, c'est qu'il n'a pu le refuser à Saint-Just, qui lui avoit assuré que cette femme avoit voulu l'assassiner ; si l'assassinat eût été commis il en seroit demeuré responsable. Collot justifie aussi l'opinion prononcée par lui le 13 septembre, & dans laquelle il demandoit qu'on minât les prisons ; il assure que ce n'étoit qu'une forme oratoire.

Cette opinion est-elle donc plus coupable, dit Blanc, que celle d'un autre individu qui a provoqué la ruine de Paris. Isnard se précipite à la tribune : Je m'honore de la conduite que j'ai tenue au fauteuil, où j'ai trouvé la mort par votre injustice ; si la commune n'eût pas eu de complices ici, la France n'eût pas été inondée de sang ! Regardez vos habits, ils en sont tout tachés, s'écrie-t-il, en s'adressant au haut de la salle : rendez grâce à ma magnanimité qui m'empêche de dérouler aux yeux du peuple l'énormité de vos crimes.

Bassal, pendant qu'Isnard parloit, montrait un papier ; il monte à la tribune & lit cette phrase : « Si Rousseau nous eût laissé ses idées sur le gouvernement fédératif, il est à penser que, comme nous, il eût demandé la destruction de Paris ».

C'est une phrase d'une lettre de Buzot, écrite il y a deux ans, s'écrie Louvet ; qu'on la lise entière, qu'on la dépose : on colporte d'autres mensonges ; on dit que nous avons signé un serment royaliste entre les mains de Wimphen. Après avoir égorgé, on calomnie ; je défendrai les vivans & la mémoire des morts : si je monte à l'échafaud, mon sang sera le premier que j'aurai versé. (L'agitation est vive.)

Plusieurs membres attestent que Lecointre colporte ces papiers. — Ils sont à l'impression, dit ce dernier. — Je voulois en prévenir Louvet, dit Bourdon, de l'Oise.

Qu'on lise ! s'écrie-t-on : Lecointre lit des passages d'un discours de Buzot & une espee de brevet donné par les chefs de la Vendée à Delahaye. On demande que ces piéces soient déposées, paraphées & imprimées. Dans une partie de la salle on s'y oppose fortement.

Boudin annonce que Lecointre a promis de dresser, ce soir, l'acte d'accusation des députés rentrés. Merlin, de Douai, que l'Angleterre envoie, par la Suisse, 40 mille louis en France ; que les comités savent qu'on veut de nouveau arracher de la convention une partie de ses membres.

Le dépôt des piéces est ordonné & la séance ajournée.

Billaud & Collot parlent successivement sur les chefs d'accusation lus hier.

Billaud répond au reproche qu'on lui a fait d'avoir dit qu'il ne falloit pas de demi-mesures ; d'abord, que l'opinion d'un représentant ne peut jamais lui être imputée à crime ; ensuite, que les circonstances dans lesquelles il a émis cette opinion l'excusent & le justifient : il s'attache à prouver, avec Collot, qu'ils ont toujours été, ainsi que Barrere, parfaitement étrangers au bureau de police du comité de sûreté générale.

Elie Lacoste & Cambon assurent qu'ils avoient formé, depuis long-tems, le dessin de dénoncer Robespierre, quand le 9 thermidor est arrivé ; ils assurent aussi que les prévenus partageoient leurs intentions.

Ruamps assure qu'il a toujours vu Billaud, son ami depuis vingt ans, disposé à défendre les représentans contre Robespierre, & particulièrement Bourdon, qui lui dit un jour à lui Ruamps, après dîner, qu'il falloit faire guillotiner Carnot.

Le fait est faux, s'écrie Bourdon ; j'ai, il est vrai, formé le dessein de dénoncer Carnot, & cela parce qu'ayant été demander au comité de salut public l'arrestation de Pache, Bouchotte & autres conspirateurs. Je fus menacé d'un mandat d'arrêt.

Collot répond qu'il étoit au comité avec Carnot quand Bourdon y vint ; qu'il y eut des propos vifs de part & d'autre ; mais que ces propos furent oubliés, & que lui-même, quelques jours après, embrassa Bourdon en pleine rue & en présence de plusieurs émissaires de Robespierre.

Levasseur, de la Sarthe, cite une querelle vive entre Robespierre & Carnot, parce que Robespierre avoit fait arrêter un des commis des bureaux de Carnot, sans en prévenir ce dernier.

Carnot entre dans de nouveaux détails ; il dit que ce commis étoit un des plus utiles de son bureau, & que lui-même, sans s'en douter, avoit signé son arrestation : il fut fort étonné le lendemain d'apprendre cette particularité en arrivant au bureau, & en ne voyant plus ce commis à sa place.

Carnot & Prieur, de la Côte-d'Or, citent un fait pareil relatif au citoyen Gervais, traiteur aux Tuileries, où ils alloient souvent manger, ainsi que Collot : Robespierre ne sachant pas même son nom, expédia l'ordre d'arrêter le premier traiteur des Tuileries, en entrant à droite. Nous fûmes fort étonnés le lendemain, dit l'opinant, d'apprendre que ce traiteur étoit arrêté, & que le mandat étoit signé de nous : nous courûmes au comité ; le mandat fut rapporté.

Carnot ajoute que les signatures ne pouvoient pas s'accorder avec plus de soin à raison du grand nombre qu'il falloit en donner tous les jours ; c'étoit sur l'énoncé des faits qu'on signoit non pas sur les noms ou les qualités des personnes.

La discussion continue ; un membre du comité de sûreté générale donne des détails que nous ferons connoître demain, sur un nouveau mouvement tenté dans le Midi, & qui n'a pas réussi.